

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André GILLOT, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation

29/01/2019

Date d'affichage

29/01/2019

Etaient présents : André GILLOT, Maire

Corry NEAU, Marcel SARAMITO, Jean-Pierre MALAQUIN,
Adjoint au Maire,

Françoise LAUDE, Maryse BARBA, Christophe BLIN,
Stéphane GIANNETTI, Maurice CATHELAIN, Loïc BIZEAU,
Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Sophie SIEG avec pouvoir à André GILLOT

Sylvie AUGER avec pouvoir à Marcel SARAMITO

Absente excusée :

Christelle PEYRUSE

Jean-Noël GAUTHIER

Secrétaire de séance :

Marcel SARAMITO

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h40.

Il demande si le compte rendu de la séance du 13 décembre 2018 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 est validé à l'unanimité.



ORDRE DU JOUR

1-CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE LA REMISE DES LILAS ET DIVERS TRAVAUX DANS LES RUES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie sont prévus rue de la Remise des Lilas et dans diverses rues de la commune. Il s'agit à la fois de travaux de réfection de voirie, bordures et trottoirs et de travaux de mise en conformité PMR (personnes à mobilité réduite).

Les études comprennent les levés topographiques, AVP (avant-projet), DLE (dossier loi sur l'eau).

Le délai d'exécution pour l'ensemble des phases est de 5 mois.

Dès lors que les subventions auront été obtenues. La phase travaux pourra démarrer courant octobre 2019.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3- MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert de base de calcul aux indemnités des élus locaux, a été modifié .Il passe de 1022 à 1027.

Il sollicite l'accord du Conseil pour la modification de la délibération antérieure qui fixait la base de calcul à l'indice 1022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4-RESOLUTION GENERALE DU 101EME CONGRES DES MAIRES DE France

Cette résolution étant assez complexe les élus demandent au Maire à repousser le vote au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir prendre connaissance de la totalité de la résolution.

Monsieur le Maire donne son accord.

Le vote est repoussé au Conseil Municipal du mois de mars.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET DE VENTE D'UNE PARCELLE IMPASSE DU JEU D'ARC

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame Souter, domiciliés Impasse du Jeu d'Arc, souhaitent acheter une parcelle à la commune afin de réaliser un projet d'extension de leur habitation.

Ils proposent d'acquérir cette parcelle d'une contenance de 247 m² pour un montant de 17 000 €.

Dans la mesure où cette parcelle est constructible le conseil estime que ce montant n'est pas suffisant.

Monsieur le Maire souhaite proposer 25 000 €.

L'ensemble du Conseil Municipal est en accord avec le montant proposé.

AQUISITION D'UNE PENDULE POUR LE CENTRE COMMUNAL

Monsieur Bizeau informe le conseil que la pendule du centre communal ne fonctionne plus et souhaiterait que la commune en achète une nouvelle.

Monsieur Saramito passera la commande.

DEMANDE D'AIDE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS POUR LE NETTOYAGE DU MONUMENT AUX MORTS DU CIMETIERE

Monsieur Galpin, Président des anciens combattants, souhaite faire une demande de subvention auprès de la mairie pour le nettoyage de la croix et de la plaque du monument aux morts du cimetière.

Le montant de ces travaux s'élève à 730 €.

D'autres organismes ont également été sollicités pour le versement d'une aide.

Le Conseil donne son accord de principe pour participer financièrement à la réfection du monument et propose au Président de voter cette subvention lors du prochain conseil municipal dans la mesure où le montant des autres aides versées sera connu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

